

Communiqué de presse sur la réglementation du génie génétique 7 juin

Nouveau génie génétique : L'UE reporte sa décision - la Suisse devrait aussi faire preuve de prudence

La Commission européenne a reporté la décision qu'elle avait annoncée pour aujourd'hui concernant la réglementation du "nouveau génie génétique". Apparemment, les critiques croissantes dans plusieurs pays de l'UE ont eu de l'effet. L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) salue le fait que la Commission européenne veuille y regarder de plus près et demande au Conseil fédéral et au Parlement de continuer à traiter le "nouveau génie génétique" de la même manière que le génie génétique traditionnel.

Le soi-disant "**nouveau génie génétique**" doit-il être exclu de la réglementation sur le génie génétique et ne pas être considéré comme tel par la loi ? C'est ce que demande l'industrie du génie génétique, dans l'espoir de pouvoir mettre de tels produits sur le marché le plus rapidement possible.

La **Commission européenne aurait dû se** prononcer aujourd'hui sur la question, mais elle a finalement reporté sa décision à juillet, l'Allemagne et l'Autriche ayant notamment fait part de leur scepticisme. L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) espère que l'UE fera preuve de prudence et exige la même chose de la Suisse.

En effet, **la Suisse** réfléchit **elle aussi** à la manière dont elle entend traiter à l'avenir les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG) telles que les ciseaux génétiques (CRISPR/Cas). Sur mandat du Parlement, le Conseil fédéral travaille sur une proposition qu'il entend présenter l'année prochaine.

L'**industrie des biotechnologies** exerce des pressions afin que les NTGG soient exclues de la réglementation sur le génie génétique.

Luigi D'Andrea, secrétaire exécutif de l'ASGG, explique : *"Il est compréhensible que l'industrie souhaite, par intérêt économique, que les nouvelles techniques de génie génétique ne soient pas soumises à la loi sur le génie génétique. Mais d'un point de vue scientifique, cela n'a aucun sens de traiter ces nouvelles techniques et leurs produits avec moins de prudence et de transparence. Les nouvelles techniques de génie génétique permettent de modifier plus rapidement, plus facilement et plus intensément les génomes avec un des effets non désirés. Les risques en sont de ce fait accrus et leur régulation devrait être encore plus sévère.*

En vue du débat sur le "nouveau génie génétique", l'ASGG et 60 organisations qui la soutiennent ont élaboré une prise de position qui indique clairement les lignes rouges à ne pas franchir. Elles y demandent entre autres :

- **de réglementer également les nouvelles techniques de génie génétique dans la loi actuelle sur le génie génétique.** C'est la seule loi qui permettent de garantir une évaluation sanitaire et environnementale des produits.

- **de la transparence** : les produits génétiquement modifiés doivent être étiquetés comme tels ! Ce n'est qu'ainsi que les consommateurs pourront décider s'ils achètent et consomment des OGM - ou non.
- **d'assurer la coexistence et la responsabilité**. Des mesures efficaces sont nécessaires pour empêcher le mélange de produits avec et sans OGM. Les coûts doivent être supportés par les pollueurs.

Pour toute question :

Luigi D'Andrea, secrétaire exécutif de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ASGG, l.dandrea@stopogm.ch, 077 400 70 43

Vous trouverez plus d'informations sur la position de l'ASGG :

<https://www.stop-nouveaux-ogm.ch/fr/notre-position>